

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification du produit**

Formulaire produit	Mélange Carburé
Nom commercial	CHEMBETON
Code produit	CH

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation	Industrielle. Pour usage professionnel seulement.
-------------	---

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
NOX-crète MANUFACTURING INC
1444 SOUTH 20th Street
Omaha, NE 68108
Tél : 402-341-2080
Télécopieur : 402-341-9752
E-Mail : corporate@nox-crete.com
Site Web : www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chemtrec (800) 424-9300 Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887
------------------	---

Section 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon la réglementation 29 CFR 1910.1200 , (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)



Asp. Tox. 1	H304
Yeux Irrit. 2	H319

Texte complet des phrases H voir section 16**Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger

GHS danger physique pictogramme	GHS Santé pictogramme de danger	L'environnement du GHS pictogramme de danger
Non Applicable	 	Non Applicable
	GHS07 GHS08	

Signal word
Les déclarations de danger**Danger**

H304 - Peut être fatal si avalé et pénètre dans airways

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Les énoncés de précaution

H319 - provoque une grave irritation des yeux

P264 - Se laver... soigneusement les mains après la manipulation

P280 - Porter des gants de protection et les vêtements de protection/protection des yeux/du visage protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/médecin

P305 + P351 P338 -SI DANS LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si présents et facile de le faire - continuer à rincer

P331 - NE PAS faire vomir

P337 P313 - Si l'irritation persiste, consulter un médecin

2.3 Autres risques**HMIS - notations (échelle 0-4) 0 faible- 4 haut**

Santé	1
Norme d'inflammabilité	2
Réactivité	0
Protection personnelle	X

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Petroleum Huile De Base	Secrets commerciaux	Secrets commerciaux
Distillats de pétrole	Secrets commerciaux	Secrets commerciaux

En vertu de 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique (et / ou) concentration sont retenus comme secret commercial, tandis que tous les services de santé et de sécurité propriétés et effets sont inclus dans la FDS.

Section 4. Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Les premières mesures d'aide général**

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Les premières mesures d'aide après inhalation	Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.
Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau	Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.
Première mesure d'aide après un contact avec les yeux	Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Les premières mesures d'aide après l'ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.
4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé	
Symptômes/blessures après inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.
Symptômes/blessures après un contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure
Symptômes/blessures après un contact avec les yeux	Peut causer une irritation des yeux ou des blessures
Symptômes/blessures après ingestion	Il peut provoquer des irritations ou des brûlures au niveau de la membrane muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures**5.1 Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

IMPROPRES moyens d'extinction

Ne pas utiliser l'eau lourde stream

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange**Réactivité**

Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers**Lutte incendie instructions**

Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus de la température ambiante. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie éclair. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de brouillard pour refroidir les conteneurs exposés..

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

Autres informations

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence**

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Mesures générales**

Éliminer les sources d'ignition. Digue ou de confisquer matériau déversé. Prendre Les mesures de précaution nécessaires pour assurer votre propre santé et de sécurité avant tentative de déversement ou de nettoyage.

6.11 Équipement de protection individuelle

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

Section 7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions de manipulation****Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène**7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage**Stockez conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs hermétiquement fermé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'utilisation. Acides forts, aux alcalis et aux agents oxydants
Stocker dans un endroit frais et sec environnement éloigné des sources d'inflammation.**Matières incompatibles****Température de stockage****Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle L'ACGIH TLV (Etats-Unis)
Petroleum Huile De Base	TWA: 5 MG/m3 8 heures comme brouillard d'huile
Distillats de pétrole	TWA: 100 ppm 8 heures

8.2 Contrôles de l'exposition**Les contrôles d'ingénierie**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Protection des yeux et du visage

Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.

Protection de la peau

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de respirer le produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les
TLV.**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

Apparence	Paille transparente liquide coloré
Odeur	Doux
Seuil de perception de l'odeur	Pas de données disponibles
PH	Pas de données disponibles
Point de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	150-400 C (315-750 F)
Point d'éclair	> 63 C > 145 F
Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)	Pas de données disponibles
Norme d'inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles
Inférieur/supérieur limites explosives	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative (masse spécifique)	0,846 Kg par litre 7,05 lb par gallon
Solubilité	L'eau: Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas de données disponibles
Température d'auto-ignition	Pas de données disponibles
Viscosité	Pas de données disponibles
Teneur en COV	< 250 Grammes par litre

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information supplémentaire disponible
10.2 La stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à éviter	Haut extrême ou low températures.
10.5 Matières incompatibles	Acides forts, aux alcalis et aux agents oxydants
10.6 Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et divers dérivés hydrocarbonés.

Section 11. Informations toxicologiques**11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.
Irritation/Corrosion cutanée	Peut causer une irritation de la peau
Yeux	Mai causes une grave irritation des yeux et des dommages.
La respiration et de sensibilisation de la peau	Peut causer une irritation respiratoire
Mutagenèse des cellules germinales	Pas de données disponibles
Carcinogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % est identifiée comme cancérigène par le Programme de toxicologie national américain, les ETATS-UNIS Loi sur la santé et la sécurité professionnelles, ou par un organisme international de recherche sur le Cancer (CIRC)
Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
Certains organes cibles toxicité Exposition unique	Pas de données disponibles

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Exposition répétée**
Danger d'aspirationPas de données disponibles
La principale menace pour la santé de l'ingestion se produit à partir du danger d'aspiration (respiration de liquide descend dans les poumons) en particulier de vomissements.**Section 12. Informations écologiques**

12.1 Écotoxicité	Pas de données disponibles
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles
12.4 La mobilité dans le sol	Pas de données disponibles
12.5 Autres effets néfastes	Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes	L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.
---	---

SECTION 14. Information sur les transports**Conformément aux dispositions de US DOT** Pas réglementée en vertu 119 gallons US**Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA**

14.1 Numéro ONU	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	UN1263, matières apparentées aux peintures, 3, PGIII
14.3 Classe de Transport (es)	Liquides inflammables
14.4 Groupe d'emballage	PGIII
14.5 Risques environnementaux	Aucune information supplémentaire disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire disponible
14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC	Aucune information supplémentaire disponible
14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15	Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange****15.1.2 Règlements USA****Section 313**

Contient aucun ingrédients au niveau ou au-dessus de minimus niveau de génération de rapports.

La TSCA**Proposition 65**Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés
Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer et/ou toxiques pour la reproduction.**15.1.3 Le Canada Règlements****DSL**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**Le SIMDUT**

La SDD a été préparé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission	5-20-2014
Version	2.0
Numéro	610-F
Date de publication de la version précédente	
Préparateur	Nox-Crete Manufacturing Inc.

Documentation de référence

Les informations contenues dans le présent document est basé sur les données disponibles pour nous et on pense que c'est correct. Étant donné que cette information peut avoir été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que l'information est exacte, fiable, complet ou le représentant et l'acheteur peut se fonder sur ce sujet que les acheteurs à risque. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou de dissimuler certains aspects néfastes de ce produit. En outre, nous ne pouvons pas prévoir ou de contrôler les différentes conditions dans lesquelles cette information ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne faisons aucune garantie que les domaines de la santé et/ou des mesures de sécurité que nous avons suggérée sera suffisante pour tous les individus et /ou des situations de sa manipulation ou utilisation. De même, nous n'avons aucune garantie ou garantie de quelque nature que ce soit que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les fédérales, d'état ou lois locales. C'est l'obligation de chaque utilisateur du produit mentionné dans le présent document pour déterminer et satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables.

Avertissement

Les informations contenues dans ce document sont considérées correctes à partir de la date d'émission. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE EST EXPRIMÉE OU EST IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CETTE INFORMATION OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Ces informations et le produit sont meublées à la condition que la personne qui les reçoivent doivent faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de l'usage de celle-ci. (NOX-crète MANUFACTURING INC)

Texte intégral des R, H et EUH phrases

Asp. Tox. 1 - Danger d'aspiration, catégorie de danger 1

H304

H304- peut être fatal si avalé et pénètre dans airways

P202- Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris

P281 - Utiliser l'équipement de protection personnelle comme requis

P331 - NE PAS faire vomir

P308 P313 - SI exposées ou concernées : obtenir un avis médical/attention

P301 P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/médecin